# Les cadeaux de Noël de "Kid l'Espiègle"

## LA LISTE DES PRIX

## 1er Prix : 20.000 francs en espèces

**Et un Billet de la Loterie des Régions Libérées, série 1, N° 961000.**

## 2me Prix : Valeur totale 9.000 francs

**Comprenant : Un PIANOLA-PIANO, steck acajou frisé verni, avec banquette, garanti 10 ans avec 12 rouleaux d'abonnement. Et un billet de la Loterie des Régions Libérées, série 1 N° 961.001.**

## 3me Prix : Valeur totale 3.730 francs

**Comprenant : Un POSTE T. S. F., antifading, 6 lampes, super-hétérodyne, avec réglage silencieux. Valeur 3.200 fr. — Un SERVICE VERRES, exécution Opéra, teinte rose : 12 verres eau, 12 verres bordeaux, 12 verres madère, 12 coupes champagne, 1 cruche, 1 carafe. Valeur 530 fr. Et un billet de la Loterie des Régions Libérées, série 1, N° 961002.**

**4e Prix. — Un Poste super-sélecteur,** 7 lampes, antifading. Valeur 2.600 fr. ..... **2.600 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.003.

**5e Prix. — Un Poste super-sélecteur,** 7 lampes, antifading. Valeur 2.600 fr. .... **2.600 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1 n° 961.004.

**6e Prix. — Un Poste super-sélecteur,** 7 lampes, antifading. Valeur 2.600 fr. ..... **2.600 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1, n° 961.005.

**7e Prix. — Un Poste T. S. F. « A. C. 10 »,** 10 lampes. Valeur 2.500 fr. ..... **2.500 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.006.

**8e Prix. — Un Poste T. S. F. « A. C. 10 »,** 10 lampes. Valeur 2.500 fr. ..... **2.500 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1, n° 961.007.

**9e Prix. — Un Poste T. S. F. « A. C. 10 »,** 10 lampes. Valeur 2.500 fr. ..... **2.500 fr.** et un **Billet de la Loterie des Régions Libérées,** sér. 1, n° 961.008.

**10e Prix. — Un Poste T. S. F. Secteur «Synchrovox 735 A.»** superhétérodyne, toutes ondes, 7 lampes. Val. 2.450 fr **2.450 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.009.

**11e et 12e Prix. — Deux Postes,** 7 lampes, secteur. Valeur 2.325 fr. ..... **4.650 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.010, et n° 961.011.

**13e Prix. — Un Fusil,** modèle B, calibre 16. Valeur 2.100 fr. **2.100 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.012.

**Du 14e au 19e Prix. — Six Postes T. S. F.,** sept lampes. Valeur 1.800 fr. ..... **10.800 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.013 à 961.018. - L'attribution de ces six numéros sera faite comme suit : le n° 961.013 sera affecté au gagnant du 14e Prix, le n° 961.014 au gagnant du 15e Prix, et ainsi de suite.

**20e Prix. — Un Fusil,** calibre 12 Valeur 975 fr. ..... **975 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.019.

**21e Prix. — Un Fusil,** calibre 12 Valeur 860 fr. ..... **860 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.020.

**22e Prix. — Une Bicyclette routière,** luxe dame. Val. 475 fr. **475 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1. n° 961.021.

**23e et 24e Prix. — Deux Bicyclettes routières,** luxe homme. Valeur 450 fr. ..... **900 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.022, et n° 961.023.

**Du 25e au 27e Prix. — Trois Appareils à plaques 9 × 12,** 3 chassis par appareil. Valeur 395 fr. ..... **1.185 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.024 à 961.026.

**Du 28e au 30e Prix. — Trois Appareils à pellicules 6 × 9.** Valeur 395 fr. ..... **1.185 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.027 à 961.029.

**31e Prix. — Une Bicyclette cadet.** Valeur 350 fr. ..... **350 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1, n° 961.030.

**32e Prix. — Un Phono portatif,** mallette. Valeur 300 fr. .... **300 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n° 961.031.

**33e Prix. — Un Service à bière** taille crifamme, 12 verres, 1 cruche. Valeur 271 fr. .... **271 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1, n° 961.032.

**34e Prix. — Un Chronomètre « Lynda ».** Valeur 265 fr. .. **265 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.033.

**Du 35e au 39e Prix. — Cinq Bracelets-Montres pour dame** sur moire fantaisie, argent. Valeur 250 fr. ..... **1.250 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.034 à 961.038.

**40e et 41e Prix. — Deux Montres-Bracelets homme,** avec lanière veau veiours, plaqué or. Valeur 250 fr. ..... **500 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées** série 1, n°s 961.039 et 961.040

**Du 42e au 45e Prix. — Quatre Montres-Bracelets homme,** métal chromé. Val. 250 fr. **1.000 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.041 à 961.044.

**Du 46e au 55e Prix. — Dix Stylographes** en écrin. Valeur 250 fr. ..... **2.500 fr.** et à chacun un **Billet** de **la Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.045 à 961.054.

**Du 56e au 59e Prix. — Quatre Montre-Bracelets pour dame** plaqué or. Valeur 240 fr... **960 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.055 à 961.058.

**60e Prix. — Un Baromètre d'appartement.** Val. 225 fr. **225 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1 n° 961.059.

**Du 61e au 63e Prix. — Trois Phonos portatifs.** Val. 225 fr. **675 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.060 à 961.062.

**Du 64e au 72e Prix. — Neuf Montres-Bracelets homme,** sport, en métal chromé. Valeur 220 fr. ..... **1.980 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.063 à 961.071.

**Du 73e au 75e Prix — Trois Douzaines couteaux de table,** manche argenté, sans écrin Valeur 198 fr. ..... **594 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.072 à 961.074.

**76e Prix. — Une Douzaine Couteaux à dessert,** manche argenté. sans écrin. Valeur 180 fr. ..... **180 fr.** et un **Billet de la Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.075.

**Du 77e au 85e Prix. — Neuf Stylographes** en écrin. Valeur 175 fr. ..... **1.575 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées** série 1, n°s 961.076 à 961.084.

**Du 86e au 89e Prix. — Quatre Ecrins** contenant **un Porte-Mines, un Stylographe.** Valeur 175 fr. ..... **700 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.085 à 961.088.

**90e Prix. — Un Phono portatif,** mallette. Valeur 150 fr. **150 fr.** et un **Billet de la Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.089.

**91e et 92e Prix. — Deux Sacoches pour T. S. F.** Valeur 150 fr. ..... **300 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n°s 961.090 et 961.091.

**Du 93e au 95e Prix. — Trois Ecrins** contenant **un Porte-Monnaie, un Portefeuille.** Valeur 150 fr. ..... **450 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.092 à 961.094.

**Du 96e au 112e Prix. — Dix-sept Pendulettes,** socle en verre. Valeur 150 fr. ..... **2.550 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.095 à 961.111.

**113e et 114e Prix. — Deux Services à déjeuner et à café** en porcelaine (34 pièces). Valeur 150 fr. ..... **300 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.112 et 961.113.

**115e et 116e Prix. — Deux Coffrets parfumerie «G.H. de Segré».** Valeur 120 fr..... **240 fr.** et a chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.114 et 961.115.

**Du 117e au 119e Prix. — Trois Portefeuilles.** Val. 114 fr. **342 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions** sér. 1, n°s 961.116 à 961.118.

**Du 120e au 137e Prix. — Dix-huit Porte-Mines « Eversharp »,** en écrin. Valeur 100 fr..... **1.800 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.119 à 961.136.

**Du 138e au 151e Prix. — Quatorze Porte-Mines** en écrin. Valeur 100 fr. ..... **1.400 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.137 à 961.150.

**152e et 153e Prix. — Deux Colliers** sans écrin. V. 100 fr. **200 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.151 et 961.152.

**Du 154e au 156e Prix. — Trois Ecrins** contenant **1 Porte-Monnaie, 1 Portefeuile.** Valeur 96 fr. ..... **288 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.153 à à 961.155.

**157e Prix. — Un Rasoir de sûreté** en écrin. Val. 95 fr... **95 fr.** et un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** sér. 1 n° 961.156.

**Du 158e au 171e Prix. — Quatorze Pendulettes socle,** forme V. Val. 90 fr. .... **1.260 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.157 à 961.170.

**Du 172e au 186e Prix. — Quinze Pendulettes,** cadran sertl dans plaque, chromé. Valeur 90 fr. ..... **1.350 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.171 à 961.185.

**Du 187e au 189e Prix. — Trois Réveils « Jaz » de luxe,** modèle batic. Valeur 75 fr. **225 fr.** et à chacun un **Billet** de la **Loterie des Régions Libérées,** série 1, n°s 961.186 à 961.188.

*(A suivre).*

# LE RÈGLEMENT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les envois par poste, qui seraient insuffisamment affranchis ou arriveraient après le délai fixé, seront refusés. En conséquence, leurs auteurs ne prendront point part à notre Concours.

Pour les personnes habitant LILLE ou pouvant s'y rendre, une enveloppe timbrée ne sera pas nécessaire. Il leur suffira de déposer leur envoi dans notre boîte aux lettres spéciale, 186, rue de Paris, à LILLE.

ARTICLE VII

### La date limite des réponses

Le dernier dessin, avec numéro d'ordre, paraîtra le **Samedi 14 Décembre,** et le Bulletin de Réponse **Dimanche 15 Décembre,** les réponses devront nous parvenir avant le **Mardi 17 Décembre, à minuit.** Cependant, les enveloppes mises à la poste le **Mardi 17 Décembre, avant minuit,** seront acceptées dans la journée de Mercredi, le cachet de la Poste en faisant foi.

Pour qu'il n'y ait aucune confusion, nous publierons en même temps que le Bulletin de Réponse, c'est-à-dire Dimanche 15 Décembre, un modèle de libellé d'enveloppe.

ARTICLE VIII

### Pour les gagnants

La liste des gagnants sera publiée dans notre journal.

Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à nos bureaux, 186, rue de Paris, à LILLE, pour retirer immédiatement leurs prix. Les gagnants auront à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix.

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

## LE PROCÈS STAVISKY

### L'inspecteur Cousin et M. Pachot à la barre des témoins

**Tous deux ont affirmé leur conviction que le conseiller Prince avait laissé l'escroc opérer, malgré leurs rapports**

Les interrogatoires étant terminés, le président Barnaud devait, cet après-midi, procéder à l'audition des premiers témoins appelés par l'accusation. Il devait en être autrement. Dès la reprise des débats, en effet, Me J. Noguères, l'un des défenseurs de M. Garat, déposa des conclusions, tendant à ce que « tous les dossiers, constitués par les magistrats instructeurs, dans les procédures dites des affaires Staviski, soient, sans aucune exception, mis à la disposition du jury et de la défense ». Mais après un court échange d'observations entre le procureur général, le président et la défense, Me Noguères retire ses conclusions, le président Barnaud prenant l'engagement de faire communiquer, au cours des audiences à venir, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, tels des documents que Me Noguères avait visés dans ses conclusions.

Ce point semblait donc réglé, lorsque Me J.-Ch. Legrand, défenseur de M. Tissier, demande que soit joint au dossier le rapport de la Commission d'enquête parlementaire, car il a le droit de rechercher, dans cette affaire, tous les responsables quelque haut placés qu'ils puissent se trouver. Me de Poorter, avocat de M. Cohen, s'associe à la requête de son confrère.

« Allons ! ça va bien ! s'écrie le président ».

### LA DÉPOSITION DE L'INSPECTEUR COUSIN

Et sur ces mots qui provoquent des sourires, le premier des témoins est introduit, M. Cousin, qui se trouvait être, en 1931, inspecteur de police à la brigade financière de la police judiciaire.

C'est en février 1931 que son chef, l'inspecteur principal Sevestre, le chargea d'enquêter sur Alexandre dit Stavisky et il se mit en rapport avec un M. Sannois, dit de Chevert, ce qui lui aurait permis de donner satisfaction à une Commission rogatoire du parquet de Tours adressée au doyen des juges d'instruction de la Seine et que M. Pachot, commissaire de police aux délégations judiciaires, était chargé d'exécuter. En bref, dans son rapport du 21 mai 1931, car il eut l'occasion d'en établir plusieurs, il faisait connaître l'ensemble de l'activité Stavisky-Alexandre. Ce rapport du 21 mai 1931 fut retourné par la section financière, à la tête de laquelle se trouvait le Conseiller Prince, à M. Pachot pour supplément d'enquête.

Me Maurice Ribet, défenseur de M. Guébin, va alors intervenir en insistant sur certains points du rapport en question. Il est signalé que d'Orléans, où il est brûlé, Stavisky-Alexandre va transporter à Bayonne le centre nouveau de ses opérations et que, devant la 13e Chambre correctionnelle, il a une affaire sans cesse renvoyée. Quelque temps plus tard, à la suite d'une visite au Ministère du Travail, M. Cousin aurait eu à établir un nouveau rapport sur les faux bons de Bayonne. Autre rapport encore toujours sur la personnalité de Stavisky-Alexandre. Et le défenseur de se demander encore quel profit on aurait tiré de ces rapports, étant donné surtout qu'à un certain moment M. Prince aurait demandé des détails complémentaires ?

Laissant de côté le rapport Cousin, Me Maurice Ribet va parler du rapport Gripois qui est, lui, de 1930, et qui, lui aussi, parvint à la section financière, mais le témoin duquel il semble vouloir obtenir quelques renseignements à cet égard, ne répondra pas. Il ne sait rien. C'est là un document à la confection duquel il est demeuré tout à fait étranger.

### « C'est le conseiller Prince qui a sauvé Stavisky »

Me Ribet présente des arguments tendant à prouver que c'est le Conseiller Prince qui a sauvé Stavisky.

— Quand M. Prince, à ce moment là chef de la section financière du parquet, a, dit-il, le 18 juin 1931, retourné à la sûreté le rapport de l'Inspecteur Cousin en demandant des explications sur Alex, alias Alexandre, alias Stavisky et sur Cachard, il a assuré à Stavisky le mois de répit qui devait permettre au financier escroc de se tirer d'affaire.

» Or, assure Me Ribet, tout le monde connaissait à ce moment là la situation de Stavisky. Ainsi, pendant ce temps Stavisky se tirait d'affaire. Il remboursait les bons d'Orléans et se transportait à Bayonne ».

### LE TÉMOIGNAGE DE M. PACHOT

Après une suspension d'audience, c'est M. Pachot, ancien commissaire aux délégations judiciaires, qui est à la barre des témoins.

M. Pachot rappelle les premiers démêlés judiciaires de Stavisky, sa fuite du cabinet du juge Decante, son arrestation en 1926, à Marly-le-Roi.

M. PACHOT. — Je trouvais là sa femme, Arlette Simon, que je tenais pour sa confidente. Elle était enceinte et je la fis transporter dans une maison de santé. Je dus protester à plusieurs reprises pour qu'elle ne put pas correspondre, comme elle le faisait, avec des gens de l'extérieur, Stavisky est donc arrêté, puis mis en liberté provisoire. Je le convoque à mon cabinet où je lui dis qu'il m'aurait sur le dos continuellement s'il persistait à ne pas marcher droit.

D'une voix grave, très à l'aise devant la barre, M. Pachot évoque ensuite les sociétés financières montées par l'aventurier. Le témoin poursuit :

— Il m'est extrêmement pénible de citer le nom d'un homme qui est mort dans des circonstances dramatiques. J'allai trouver M. Prince et je lui dis combien je trouvais anormal qu'un homme comme Stavisky, en liberté provisoire, put monter des sociétés avec des capitaux si importants.

### « Cet homme en mange aussi... »

» M. Prince me répondit qu'il jugeait avec sa conscience de magistrat. Nous sommes en 1931. Nous n'avons encore aucune solution concernant le rapport Gripois, point crucial de cette affaire. La liberté provisoire de l'escroc n'est pas encore révoquée.

» Je suis désorienté. J'appelle l'inspecteur Cousin et je lui ordonne de faire un rapport d'ensemble sur les agissements de Stavisky. Il fait ce rapport avec beaucoup d'intelligence et de zèle. Je l'envoie au juge de Tours où il finit par être bloqué comme à Paris.

» Le temps passe. Nous n'entendons parler de rien. Cependant ce pauvre M. Prince (sic) envoie à mon cabinet sa note déconcertante du 18 juin 1931 demandant si Alexandre est bien Stavisky.

» Sur ces entrefaites, M. Prince part en congé. M. Bruzin le remplace. Ce dernier magistrat envoie, après l'audition de De Chevert et ses dénonciations, le dossier à Orléans. Bientôt le Mont-de-Piété est remboursé. M. Prince trouvait cela normal. Pour moi, c'était effarant ! ». (Sensation).

Maintenant, M. Pachot hésite, ému, il veut parler encore quand on entend, prononcée à voix basse, cette phrase: « Non, je ne dois pas le dire. »

Les avocats, en chœur, protestent : « Parlez, parlez ! »

**Le procureur général Fernand ROUX.** — Vous devez dire toute la vérité, si dure soit-elle (Mouvements.).

M. Pachot prononce alors ces mots : « Je me suis dit : C'est homme en mange aussi. » (Sensation.)

Le 3 octobre 1931, M. Pachot, de plus en plus inquiet sur les agissements de l'aventurier, demanda à aller à Bayonne, car les escroqueries du Crédit municipal s'amorçaient. Il en exprima le désir à M. Albert Prince, qui refusa.

### M. Pachot revient sur son impression relative à M. Pressard

M. Pachot se demande si M. Prince n'a pas été prisonnier d'influences politiques très puissantes qui ont joué. Il regrette maintenant de ne s'être pas adressé directement à M. Pressard, car il confesse :

— Je ne pouvais pas supposer qu'un substitut pût prendre des décisions aussi graves sans en référer à son chef.

Me Legrand rappelle que M. Pachot se montra sévère un moment pour M. le Procureur de la République Pressard.

— Oui, M. Pressard ne cacha pas à la Commission d'enquête parlementaire sa tristesse de voir un de ses anciens subordonnés parler de lui comme je l'avais fait. A cette époque-là, j'avais cette impression-là. J'ai un peu changé depuis. Des événements nouveaux m'ont éclairé. Maintenant, mon impression c'est que M. Prince, au moment du rapport Grippois, a dû en parler à M. Pressard sans lui montrer le rapport Gripois. M. Prince avait le droit d'apporter son appréciation. Mais je crois que s'il avait montré le rapport à M. Pressard, celui-ci aurait eu une réaction différente. (Sensation.)

Les avocats voudraient poser d'autres questions au témoin, mais le président lève l'audience.

## LA RATION DU SUCCÈS

Les hommes forts et bien portants réussissent dans la vie alors que les faibles ont les plus grandes chances de végéter. Pour être fort et bien portant il faut faire une place importante sur votre table aux plats sucrés ; le sucre est en effet un aliment qui, tout en étant bon marché, donne des forces et de l'énergie. N'ayez donc pas crainte d'en abuser, une dose journalière de 80 à 100 grammes sera pour vous la « ration du succès ». 9202.

## A LA COMMISSION DES FINANCES

# LES PENSIONS DES VEUVES DE GUERRE REMARIÉES

### Les crédits nécessaires seraient incorporés dans le budget de la Caisse des Pensions

Paris, 25. — La Commission des Finances a entrepris l'étude des articles réservés de la loi de finance. Elle a discuté surtout, ce matin, l'article qui tend à la suppression de la pension des veuves de guerre remariées. Le nombre de ces dernières est légèrement inférieur à celui des veuves de guerre non remariées. L'économie réalisée par la suppression de leurs pensions se chiffrerait à 172 millions.

La Commission a, par son attitude, montré qu'elle entendait maintenir le droit à pension des veuves de guerre remariées, mais elle s'est montrée en même temps préoccupée de la majoration de crédits qui en résulterait. Ces crédits pourraient être extraits du budget des pensions et incorporés dans ceux auxquels la Caisse des Pensions aura à faire face, lorsque celle-ci sera constituée, telle est la suggestion qui paraît avoir prévalu et qui sera traduite dans un nouveau texte.

### Les sorties d'or

M. Jules Moch, socialiste, a annoncé son intention de profiter de la présence de M. Marcel Régnier pour lui réclamer un état journalier des sorties d'or en vue de confronter celles-ci avec les événements politiques.

## M. PIERRE LAVAL PARLERA CE SOIR DEVANT LE MICRO

Paris, 25. — M. Pierre Laval prononcera, demain mardi, à 20 heures, de son bureau du ministère des Affaires étrangères, une allocution politique radiodiffusée.

## IL FAIT FROID

### Le thermomètre a marqué —5° à Remiremont

Remiremont, 25. — Un froid intense sévit sur toute la région. Ce matin, à quatre heures, le thermomètre a enregistré à Remiremont — 5°.

## ON EST SANS NOUVELLES DE L'AVIATEUR D'ELLSWORTH

New-York 25. — Selon le « New-York Times », l'explorateur Ellsworth, qui décolla avant-hier de l'île Dundée afin de tenter pour la troisième fois la traversée antarctique, n'a donné aucun signe de vie depuis samedi, à 15 h. 48.

## LE RETOUR EN GRÈCE DU ROI GEORGES II

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'aéroport de Phalère est pavoisé aux couleurs nationales et c'est sous un dais de guirlandes, de fleurs, soutenu par des étendards, que le roi se rend du débarcadère à l'avenue Syncros. Le parcours est recouvert de tapis rouges. Des compagnies d'infanterie rendent les honneurs. La foule, arrivée de toutes les provinces (à cette occasion, les chemins de fer ont accordé sur les billets aller et retour une réduction de 75 %), est contenue sur les trottoirs par un solide cordon de troupes.

S. M. Georges II, après avoir salué les maires des villes grecques, monte dans l'automobile royale, qui s'engage dans l'avenue Syngros.

Au milieu de cette avenue, une colonne triomphale, haute de douze mètres, se dresse à la hauteur de l'antique source Kallirrs. Le cortège royal s'arrête devant la Porte d'Adrien, où est érigé un arc de triomphe monumental pour recevoir les hommages du gouvernement.

S. M. descend de voiture et serre la main au régent, le général Condylis, et aux membres du gouvernement.

Le maire d'Athènes, accueillant le roi sous l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville, a prononcé un discours, disant notamment : « Majesté, nous vous accueillons avec une réelle allégresse, comme le symbole de l'unité nationale et de la fraternisation. »

Sur tout le parcours du cortège royal, le roi Georges et le prince héritier sont frénétiquement acclamés par la foule en délire qui se presse sur toute la longueur du boulevard Syngros et sur plus de sept kilomètres, contenue avec peine par des cordons de troupes ; une foule nombreuse est massée également sur toutes les hauteurs dominant le boulevard, dans toutes les rues, sur tous les toits et aux balcons des maisons devant lesquelles passe le cortège.

### Sur la Tombe du Soldat Inconnu

A l'issue du « Te Deum » célébré à la cathédrale, le roi, accompagné des membres du Conseil des ministres, s'est rendu par les rues Hernes et Othon, au tombeau du « Soldat Inconnu » où il a déposé une couronne.

Après l'hommage au Soldat Inconnu, le souverain a pénétré dans l'ancien palais royal qui surplombe le monument au soldat inconnu et actuellement siège de l'Assemblée nationale, et a conféré quelques instants avec le président Condylis et les membres du gouvernement présents.

Puis le roi a gagné la résistance royale par la sortie située derrière le vieux palais, en traversant les jardins mitoyens qui sont coupés par la rue Hérode Atticus où le souverain, aperçu par la foule, a été l'objet d'une ovation enthousiaste.

La foule pressée autour du Palais Royal et dans les rues adjacentes, a acclamé son basileus.

A 13 h., les ministres se sont rendus au Palais royal, pour présenter au souverain l'hommage du gouvernement.

### Des réjouissances ont eu lieu dans toute la Grèce

Athènes, 25. — Dans toutes les églises de chaque ville et de chaque village, même le plus reculé, des services d'actions de grâce ont été célébrés en même temps qu'un « Te Deum » était chanté à la cathédrale d'Athènes à l'occasion du retour du roi. Dans tout le pays se sont déroulées des réjouissances populaires.

### Un message du Roi

Athènes, 25. — Le roi a adressé un message au peuple, dans lequel il dit notamment que son émotion est profonde et sa reconnaissance envers son peuple incommensurable. Le roi ajoute qu'il est entièrement prêt à disposer de toutes ses forces, de toute son expérience et de toute son activité pour l'amélioration matérielle et morale de tout son peuple sans aucune exception, livrant le passé à l'oubli et assurant l'égalité et la justice absolues pour tous.

### M. Venizelos accepte le nouveau régime

Athènes, 25. — L' « Eleftheron Vima » publie une lettre de Paris précisant que l'attitude de M. Venizelos à l'égard du nouveau régime est conforme à ses déclarations précédentes.

En effet, M. Venizelos avait déclaré qu'il s'insurgerait contre une dictature royale, mais du moment que le roi décide d'appliquer un régime de démocratie couronnée, M. Venizelos l'approuve, car il a déjà émis l'opinion qu'une démocratie couronnée fonctionnant normalement, comme par exemple en Angleterre, possède toutes les qualités d'un régime républicain sain.

## La méthode d' un médecin de Paris offerte gratuitement aux lecteurs atteints de hernie

Le Docteur Livet-Garigue, de la Faculté de Médecine de Paris, ayant réussi à combattre cette infirmité sans obliger le hernieux à se faire opérer ou à supporter la gêne habituelle des bandages, pour que tous les lecteurs atteints de hernie puissent bénéficier de ces avantages, l'exposé de cette importante découverte sera expédié gratuitement et franco par la poste, discrètement empaqueté, aux personnes qui enverront cette semaine leur nom et leur adresse à l'Institut Orthopédique de Paris (Division 83), rue Eugène-Carrière, 7 bis, à Paris. Il n'y a rien à payer. Dans votre intérêt, ne laissez donc pas échapper cette offre car il s'agit de votre santé et de votre bien-être. 9470.

## LE PRIX DU ROMAN HISTORIQUE A ÉTÉ ATTRIBUÉ A M. ED. ADENIS

Paris, 25. — Le prix du roman historique, d'une valeur de 12.000 francs, a été attribué, cet après-midi, à 14 heures, à l'issue d'un déjeuner, à M. Edouard Adenis, pour son ouvrage : « Mademoiselle Chantilly, comédienne », par 9 voix contre une à M. Max Frankel, pour son ouvrage : « La Paiva », et une voix à Mme Fernande Cabanel.

## UNE DÉMENTÉ ASSOMMA SA MÈRE QUI DORMAIT PUIS SE JETA D'UN 4e ÉTAGE

Paris, 25. — Vers 7 heures ce matin, dans une crise de folie subite, Mme Vve Jeanne Duchêne, 38 ans, employée de magasin, 24, rue du Pont-Neuf, a tenté de tuer sa mère, Mme Vve Gabrielle Menuet, 68 ans, sans profession. Puis, elle a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre du quatrième étage.

Le drame s'est passé dans l'appartement de leur parente, Mme Hébert, rue du Pont-Neuf, 24.

Mme Duchêne, dont le mari est mort fou il y a quelques mois, donnait depuis la fin tragique de celui-ci des signes évidents d'instabilité et de déséquilibre. Des scènes particulièrement pénibles se produisaient souvent entre Mme Duchêne et sa mère, Mme Menuet.

Or, ce matin, un peu après 6 heures, Mme Duchêne se leva et s'emparant d'un lourd chandelier de cuivre, frappa à plusieurs reprises la vieille femme qui dormait. Après quoi, elle tenta de se suicider en se jetant par la fenêtre.

Mme Menuet, le crâne fracturé, est dans un état désespéré. Quant à sa fille, malgré la gravité de sa chute, elle n'a qu'une jambe brisée et diverses contusions et coupures au visage.

## Les violents incidents de Montpellier

### Les gardes mobiles ont chargé à diverses reprises

Montpellier, 25. — Voici de nouveaux détails sur les violents incidents qui se sont produits dimanche, à Montpellier, à la sortie du meeting tenu par M. Dorgères :

### En position de bataille

Un groupe de manifestants essaya vers 17 heures, de gagner par la rue de la Loge la Préfecture, dont les abords étaient fort bien défendus.

En réserve, sur la place de la Préfecture et devant le Marché aux Fleurs se trouvaient, en effet, une dizaine de pelotons de gardes à cheval. Toutes les forces étaient déployées.

On espérait ainsi que leur seule vue suffirait à calmer les manifestants. Il n'en fut rien et, à quatre ou cinq reprises, on dut faire dégager les rues en employant la garde à cheval.

Aux cris de « Vive Dorgères ! » les Jeunes Paysans marchaient vers les gardes à pied qui barraient la rue en haut de la place Jean-Jaurès. Pour dégager leurs camarades, les gardes à cheval prirent la position de bataille et s'avancèrent au pas. Les manifestants furent refoulés dans la rue de l'Herberie et sur la place.

### Des projectiles de toute sorte, un coup de feu, des arrestations

Quelques instants après, une deuxième tentative des Jeunes Paysans était repoussée et ceux-ci se réfugiaient dans les rues avoisinant la Halle Castellane.

Des couvercles de poubelles, des pancartes furent lancés sur les défenseurs de l'ordre que les émeutiers traitaient d'assassins à cris répétés.

Rue de l'Herberie, un coup de feu fut tiré sur les gardes, mais, fort heureusement, aucun ne fut atteint. Des officiers appréhendèrent un manifestant qui tenait un revolver qu'il jeta dans la halle. A côté de lui, un autre manifestant tirait de sa poche un couteau ouvert ; il fut aussitôt arrêté et dirigé vers le poste central.

Dans la rue de l'Argenterie sur le pavé glissant, deux gardes mobiles tombèrent. Le lieutenant Clément, de Mirande, se porta à leur secours et fut aussitôt entouré par les énergumènes qui essayèrent de le frapper. Son peloton arriva et le dégagea rapidement. Les représentants de l'ordre, vers 18 h. 30, firent dégager les petites rues situées autour de la place Jean-Jaurès et de la rue de la Loge. Les « jeunes paysans » furent refoulés place de la Comédie.

### Un commissaire de police blessé

Place de la Comédie, de nombreux curieux s'étaient joints aux manifestants. M. Carrance, commissaire de police, fut violemment atteint à la jambe par un marteau.

### Quatre manifestants écroués, quatre autres libérés

Montpellier, 25. — Quatre des manifestants arrêtés à la sortie d'un meeting du Front Paysan ont été écroués, les quatre autres manifestants ont été remis en liberté ce matin.


## FEMMES AMAIGRIES REGAGNEZ DU POIDS

**par ce traitement à base de fer**

Il est médicalement reconnu que les femmes et jeunes filles pâles, maigres et déprimées ont un sang pauvre en éléments vitaux. De grandes expériences cliniques faites il y a quelques mois à Montréal et à Anvers, ont prouvé que, dans des cas de ce genre, les Pilules Pink donnaient des résultats remarquables. Ce régénérateur du sang à base de fer assimilable, judicieusement dosé et combiné avec différents stimulants, permet d'obtenir en un mois, non seulement des forces et de l'entrain, mais encore une sensible augmentation de poids.

Rien d'étonnant d'ailleurs : lorsque le sang est riche et pur, il circule mieux, nourrit généreusement l'organisme et tonifie les tissus, procurant aux chairs cette plénitude et cette fermeté qui sont indispensables à la beauté féminine et qu'on ne saurait confondre avec la mauvaise graisse.

Si vous avez les traits tirés, le teint blême, et si vous souffrez de ne pas avoir ces formes gracieuses qui séduisent et retiennent le regard, ne vous découragez pas, faites une cure de Pilules Pink. Dès les premiers jours, vous éprouverez une agréable sensation de bien-être et de force, la vie semblera renaître en vous. Au bout de quelques semaines, vous serez une autre femme, mieux portante, plus fraîche, plus belle. Commencez dès aujourd'hui. Toutes phies : 8 fr. 50 la boîte.


## UN SOULÈVEMENT extrémiste au Brésil

### Les troupes régulières combattent les mutins avec le concours de l'aviation, de la marine, etc.

Rio-de-Janeiro, 25. — On publie le communiqué officiel suivant : Un soulèvement de caractère extrémiste a éclaté parmi les troupes du 21e bataillon, dont le siège est à Natal. Les mutins se sont emparés de la ville. Dans l'Etat de Pernambouc, une partie du 29e bataillon et des éléments communistes ont occupé Olinda, qui a été reprise. Les troupes fidèles et la police militaire combattent les mutins dans le faubourg d'Afogados.

La ville de Pernambouc est calme.

Le gouvernement fédéral a envoyé des troupes, des avions et des navires de guerre des Etats voisins.

Le gouvernement est sûr des forces de l'air, de terre et de mer et de l'appui du peuple, et est prêt à réprimer tout désordre ou toute rébellion.

Les ministres ont décidé de demander à la Chambre de proclamer l'état de siège.


LIQUEUR CORDIAL-MEDOC


## LES OBSÈQUES DE L'AMIRAL JELLICOE

Londres, 25. — L'Amiral comte Jellicoe, ancien commandant en chef de la flotte, a été enseveli ce matin à la cathédrale de Saint Paul, parmi les marins et soldats célèbres d'Angleterre. Tout Londres a rendu hommage à l'illustre marin. Le prince de Galles représentait le roi.

Les représentants des forces armées françaises suivaient le cortège. L'Allemagne avait délégué le vice-amiral Forster, commandant en chef de la flotte allemande. Tout le corps diplomatique était présent. Les ministres et parlementaires accompagnaient le corps, suivi par une foule considérable.

La levée du corps a eu lieu à l'Abbaye de Wesminster ; le cercueil, posé sur un affût de canon, tiré par 20 matelots, a été amené lentement à la cathédrale de Saint Paul, le long de la Tamise. Une foule énorme formait la haie.

**Le corps a été descendu dans la crypte de Saint Paul, dans le caveau même où reposent les restes de Nelson.**